Logo CFDT

Le compte est très bon !

Grâce à la gestion responsable de la CFDT, nous sommes fiers de vous annoncer que le commissaire aux comptes a approuvé sans réserve les comptes du CSE 2022. Comment le budget a-t-il été utilisé ? Nos explications.

Le commissaire aux comptes, différent de l'expert-comptable

-L'**expert-comptabl**e analyse les comptes et établit un rapport en fin d'exercice. Il vérifie que chaque dépense est justifiée, et garantit l'exactitude de la comptabilité du CSE.

-Le **commissaire aux comptes** (CAC) a pour mission de certifier que **le mode de fonctionnement du CSE garantit des comptes sains et des prestations respectant la législation en vigueur**, notamment vis-à-vis de l'URSSAF. Son audit peut conduire le CSE à réviser les modalités des prestations et à rendre certains processus plus contraignants pour les ouvrants droits.

En 2022 le CSE a utilisé une enveloppe globale de 6,27 M€ segmentée en deux budgets strictement distincts : AEP / ASC

-Le montant du **budget de fonctionnement (dit AEP)** est équivalent à 0,22 % de la masse salariale brute. **En 2022 ce budget s'est élevé à 622 733 €.**

*À noter que suite aux nombreux déménagements et réorganisations, le montant des différentes expertises souhaitées par vos élus, 1er poste de dépense, s'est monté en 2022 à **288 567 €** (versus 192 878 € en 2021, soit une augmentation de 50%).*

-Le **budget des activités sociales et culturelles (dit ASC)** est fixé par accord d'entreprise. La contribution de l'employeur est versée trimestriellement. **En 2022 le budget s'est élevé à 5 649 481 €.**

Le budget de fonctionnement ainsi que le budget des activités sociales et culturelles (ASC) doivent être strictement utilisés conformément à leurs objets.

Compte familial : 49% du budget
Le compte familial comprend : RSF (Remboursement sur facture) vacances, sport, culture, revues, billetterie ; chèques vacances, billetterie, CESU, ASC locales.
Ce budget a été utilisé à 100 %
4 138 salariés ont bénéficié du compte familial
Pour 2024 nous proposons de renommer ce compte en « Compte Liberté »
car nous défendons la liberté et la souplesse de choix de chacun et nous souhaitons les conserver

L'année 2022 a marqué un tournant : Sur impulsion de la CFDT, et pour plus d'équité entre les gros et les petits sites sans activités locales, le budget jusqu'alors dédié ASC locales a été intégré dans votre compte familial.
Grâce à la CFDT, le compte familial a été augmenté
de plus de 150 € en moyenne
À noter qu'en 2023, plus de 73 activités locales sur site sont organisées (Tennis, Théâtre, Chorale, Œnologie, Yoga, …), vous avez été plus de 700 à en profiter. Il est encore temps de vous inscrire à certaines…
En 2022, vous avez été 3 139 à bénéficier d'au moins

1 activité locale dont Noël.

Actions sociales
–Aide handicap (Cesu-H) : 62 salariés ont bénéficié de cette prestation pour une subvention moyenne de 1 098 €.
–Aide scolarité : 1 288 enfants ont bénéficié de l'Aide scolarité – études supérieures pouvant aller jusqu'à 700 € par enfant.

Noël
–3 132 enfants ont bénéficié de cadeaux de 40 € et 50 € selon l'âge.
–3 877 salariés ont bénéficié de cadeaux de 60 €.

Colonies de vacances
Plus de 400 enfants de notre périmètre ont pu profiter du meilleur des vacances au meilleur prix négocié.

Autres / abonnements
-Attribution exceptionnelle de chèques culture à 3 729 salariés pour un montant qui est allé jusqu'à 150 €.

En 2022, vous avez été 96,83 % à bénéficier
d'au moins 1 prestation CSE

La CFDT a réussi à faire voter le budget 2023 en octobre 2022, c'est pourquoi vous avez pu bénéficier des activités ASC sans interruption, dès le 1er janvier 2023
Nous sommes ravis à la CFDT d'encourager ces activités collectives qui renforcent notre communauté, notre esprit d'équipe et notre bien vivre ensemble

Après le satisfecit des salariés, celui sans réserve de l'Expert Comptable comme du Commissaire aux Comptes confirme l'excellente gestion du CSE assurée par vos représentants CFDT

Grâce à la gestion responsable et efficace de vos représentants CFDT (seulement 3% de frais salariaux de gestion), un reliquat de près de 240 000 € pourra vous être redistribué avant l'été.

La CFDT proposera lors du prochain CSE de Juin une alimentation exceptionnelle de votre compte familial / Liberté pouvant aller jusqu'à 80 € selon votre QF.

argent